



Berne, le 8 décembre 2017

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

Contributions de la Confédération aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver «Sion 2026»: ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 18 octobre 2017, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS de mener une procédure de consultation sur les contributions de la Confédération aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver «Sion 2026» (Jeux d'hiver) auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie et des autres milieux.

La consultation prend fin le 23 mars 2018.

Le Conseil fédéral envisage de soumettre aux Chambres fédérales quatre arrêtés fédéraux ouvrant des crédits pour soutenir les Jeux d'hiver «Sion 2026»:

Le crédit d'engagement pour la contribution de la Confédération aux coûts de la candidature s'élève à 8 millions de francs. Il sera alloué sous réserve que les cantons hôtes et Swiss Olympic garantissent fermement de participer aux coûts de la candidature à hauteur de 8 millions de francs chacun.

Le crédit d'engagement pour la contribution de la Confédération aux coûts de réalisation des Jeux d'hiver s'élève à 827 millions de francs. Une réserve de 215 millions de francs est comprise dans ce montant. La garantie de déficit apportée au Comité International Olympique (CIO) se limite au montant de cette réserve. Si la garantie de déficit dépasse ce montant ou si la réserve est utilisée à d'autres fins, les surcoûts seront pris en charge par l'organisation chargée de la réalisation ou par les cantons hôtes. La contribution de la Confédération est soumise en outre à la condition que les exigences en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et de développement durable soient mises en œuvre de manière exemplaire lors de l'organisation et de la réalisation des Jeux d'hiver «Sion 2026».

Le crédit d'engagement pour la contribution de la Confédération aux coûts de sécurité des cantons s'élève à 44 millions de francs. La Confédération participe à raison de 20 % aux coûts de sécurité des cantons (forces de police étrangères



comprises). Les cantons hôtes garantissent le financement des coûts qui ne sont pas pris en charge par la Confédération. La même clé de répartition sera appliquée au cas où les coûts de sécurité seraient plus élevés que prévu.

Le crédit d'engagement pour des aides financières pour les installations sportives olympiques d'importance nationale s'élève à 30 millions de francs. Les conditions applicables aux aides financières pour les installations sportives nationales (CISIN) doivent être remplies. Les cantons et les communes hôtes sont responsables de mettre en place les infrastructures olympiques dans les délais impartis; ils en assument le risque financier et apportent les garanties nécessaires au CIO.

Dans le cadre de l'arrêté concernant la contribution de la Confédération aux coûts de réalisation, le Conseil fédéral est habilité à apporter d'autres **garanties au CIO**, notamment

- la garantie de respecter la Charte olympique dans toutes les activités liées aux Jeux, notamment en luttant contre toute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne fondée sur des considérations de sexe, de religion, de langue, d'orientation sexuelle ou d'opinion politique et en prenant les mesures nécessaires pour prévenir la corruption, la violence et toute violation des droits de l'homme;
- la garantie de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre le dopage, en conformité avec les conventions internationales correspondantes et le Code mondial antidopage;
- la garantie que la législation en vigueur en Suisse protège de manière appropriée les droits commerciaux du CIO.

Les résultats disponibles quant à la faisabilité technique du projet olympique sont concluants aux yeux du Conseil fédéral. Ils justifient, d'après lui, le soutien financier de la Confédération à la candidature et à la réalisation de cette grande manifestation internationale. Le projet fait de Sion la ville hôte de ces Jeux d'hiver. Les compétitions se disputeront sur des sites répartis dans différents cantons: Valais, Vaud, Berne, Fribourg, Grisons et éventuellement Obwald. Dans la plupart des cas, il sera possible d'utiliser des installations existantes.

L'organisation de Jeux olympiques et paralympiques d'hiver est un projet national doté d'un grand rayonnement international. Une nation disposée à relever ce défi se prépare à s'exposer durablement au public du monde entier. Les Jeux d'hiver constituent donc, pour le pays chargé de leur réalisation, une chance unique de développer son histoire, ses traditions politiques, sa diversité culturelle et ses performances économiques et de les faire connaître à des milliards de personnes à travers le monde. Les changements induits par la mise en œuvre de l'Agenda 2020 du CIO permettent par ailleurs de dimensionner les Jeux à une aune viable pour la Suisse. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a décidé de soutenir la candidature de «Sion 2026».



Par la présente, nous vous invitons à participer à la procédure de consultation. Nous vous prions de vous prononcer sur le contenu des textes proposés.

Le dossier mis en consultation (projets des arrêtés fédéraux, rapport explicatif, questionnaire, liste complète des destinataires) peut être téléchargé sur les sites suivants:

Version française: www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

Version allemande: www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html

Version italienne: www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html

Sur demande, nous vous ferons volontiers parvenir cette documentation par courrier postal. Veuillez dans ce cas vous adresser directement à Monsieur Stefan Leutwyler, Politique du sport et ressources internes, OFSPO (stefan.leutwyler@baspo.admin.ch, tél. 058 461 43 27).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible à tous. Aussi nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti: stefan.leutwyler@baspo.admin.ch.

Monsieur Stefan Leutwyler se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant d'avance de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Guy Parmelin
Conseiller fédéral